PETITES ANNONCES

DEMANDES.

DEMANDE—Un jeu de livres ou ouvrage de bureau après six heures du soir. S'adresser L. bureau de l'Abeille.
4 déc—2 12 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Willie Kotzwitz Commission Co. Ld'd vs Mme Veuve Leon Lamothe—Le même vs la même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 21,547 et 21,548—En vertu de deux ordres de Court de Justice à moi adressés par Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au magasin du défendeur, nouveau No 305 rue St Charles entre Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 décembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Environ 13 fûts de bière (actuellement en stock), 1 bureau, 1 table, 1 lot de meubles de bureau et un lot de vins et liqueurs, etc., etc. Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, d'après inventaire enregistré au vente bureau. Conditions—Comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 28 nov—28—3 13 déc

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Marguerite Jane Thomas, alias Griswold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,402—Division A. Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Margaret Jane Thomas, alias Griswold décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à cette succession de venir dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 déc—4 11 13

Succession de Henrietta Wagner, Vve de John Adam Mahder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division K—No 39,403. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Marie Louise Doucenal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
28 nov—28—déc. 4 7

Succession de Mme Marie Louise Doucenal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division K—No 39,190. Attendu qu'il a été présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Marie Louise Doucenal, administratrice de cette succession, ce jour, et qu'il y a lieu de fixer le jour pour l'ouverture du testament olographe